

## BUDGET RATTACHE DE LA CAISSE DES ECOLES - DISSOLUTION

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que le budget rattaché de la Caisse des Ecoles (C.D.E.) est inactif depuis 2009. Le dernier Compte Administratif a été approuvé par délibération en date du 20 mai 2010.

Suite aux observations de Monsieur le Receveur Municipal constatant les excédents des comptes 1068 (715.60 €) et 110 (148.17 €) de sa balance comptable, il est proposé :

- de clôturer définitivement ce budget rattaché ;
- d'autoriser le transfert des résultats de clôture au budget général de la commune ;
- d'autoriser Madame le Maire à procéder aux démarches administratives et écritures comptables nécessaires à cet effet ;
- d'autoriser Monsieur le Receveur Municipal à procéder aux opérations comptables d'ordre non budgétaires.

**VU** l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 12 octobre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 28 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous », « Union citoyenne pour Landivisiau », « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et une non-participation au vote du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,**

**APPROUVE** la dissolution du budget rattaché de la caisse des écoles.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 21 octobre 2016

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 26/10/2016

Et de la publication, le 26/10/2016

Fait à Landivisiau, le 21/10/2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL